

COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 04 OCTOBRE 2016

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 06/10/2016, l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 06/10/2016 et certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 22/09/2016

L'an Deux Mil Seize, le 04 du mois d'OCTOBRE, à 20H00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT

Etaient présents : Gérard BUYS - BERAUT Alain - Jacqueline CHAMPENOIS - Michelle BOEDEC - Delphine DELANDRE - FLOQUET Christophe - Cyrille LEPAUL - Jean-Louis ORTEGA-HERRERA

Etaient absents : William FLORIMOND (pouvoir à Gérard BUYS) - David HOFFMANN (pouvoir à Cyrille LEPAUL) - Laurence LESIRE

Conseillers consultatifs présents : Néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Michelle BOEDEC a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

2016-27	Travaux cimetière Rampont : demande de subvention à la Région
2016-28	Bail de chasse : avenant

2016-27 : Création rampe d'accès cimetière Rampont : demande de subvention à la Région

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2016-21 du 07/09/2016 portant sur l'approbation du devis de l'entreprise LISIECKI Johann, pour un montant de 19 995€ et concernant la création d'une rampe d'accès au cimetière de Rampont. Dans ce cadre, il propose de solliciter la Région Grand Est au titre du plan régional 2016 - soutien à l'investissement - Communes de moins de 2 500 habitants, à hauteur de 20% du coût des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour ces travaux et à signer tout document administratif/financier relatif à ce dossier.

2016-28 : Avenant au bail de chasse.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le bail de location de chasse du 1^{er} mars 2014 (accompagné de son cahier des charges) et son avenant -portant changement de Président- en date du 01/11/2014. Il indique que le schéma de gestion cynégétique de la Meuse ne prévoyant plus un nombre limité de fusils et l'ONF ne délivrant plus de cartes numérotées en nombre égal au nombre maximum de fusils autorisés, il convient de prendre un avenant supprimant l'article 14 du cahier des charges, portant sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à prendre et à signer un tel avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Maire, Gérard BUYS

La secrétaire, Michelle BOEDEC

Gérard BUYS

BERAUT Alain

FLORIMOND William

CHAMPENOIS Jacqueline

LESIRE Laurence

Michelle BOEDEC

Delphine DELANDRE

FLOQUET Christophe

HOFFMANN David

LEPAUL Cyrille

ORTEGA-HERRERA Jean-Louis